



MUNICIPALITE

RAPPORT-PREAVIS N° 26/2022 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. Colin Wahli, intitulé
« Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »**

Commissions	Date	Lieu
Ad hoc	Lundi 31.10.2022 à 18h30	Salle 6, Hôtel de ville
COFI - Finances	--	--
ComEn ² - Environnement et énergie	Jeudi 29.09.2022 à 18h30	Salle 6, Hôtel de Ville

Vevey, le 12 septembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulat de M. Colin Wahli intitulé « Climat : pourquoi attendre le coup de panne ? », a été déposé et traité à la séance du Conseil communal du 16 mai 2019. Ce postulat a été renvoyé directement à la Municipalité.

Dans son postulat, M. Colin Wahli demandait que soit étudiée l'opportunité de mettre en place un « plan climat communal » établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂ et d'augmentation de la biodiversité sur le territoire de la commune, ainsi que les moyens pour y parvenir. Ce plan présenterait également des mesures d'adaptation pour anticiper et gérer les effets du dérèglement climatique.

Dans sa séance du 27 mai 2019, la Municipalité avait chargé la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, d'étudier et de répondre au postulat de M. Colin Wahli. Le Bureau de la durabilité, qui a repris ce dossier lors du changement de législature, a travaillé en collaboration avec le secteur énergie du Service des bâtiments, gérance et énergie, sur l'élaboration de cette stratégie et a consulté l'ensemble des services de l'administration. Par ailleurs, la population, les associations veveysannes et les membres de la Commission environnement et énergie (ComEn2), ont été impliqués à différents moments dans la réalisation de ce Plan climat.

À noter que le postulat de M. Colin Wahli avait été déposé conjointement au postulat de Mme Caroline Gigon intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville ». Suite au dépôt de ce dernier, la Ville de Vevey avait déclaré l'urgence climatique le 8 juin 2020 et une réponse à ce postulat avait été acceptée par le Conseil communal dans sa séance du 12 novembre 2020. Dès lors, il peut être considéré que le présent rapport-préavis apporte une réponse complémentaire à l'intervention de Mme Caroline Gigon.

Réponse au postulat

Par le biais de sa communication au Conseil communal n° 18/2022, la Municipalité a présenté son Plan climat communal, qui constitue un document de planification directrice. Il aborde les deux volets que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il définit les objectifs stratégiques et opérationnels en cohérence avec les engagements aux échelons supérieurs (Canton, Confédération), afin de contribuer à l'effort global pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter à l'échelle locale.

Les deux premiers chapitres « **Introduction** » et « **Profil de la Ville de Vevey** » du Plan climat permettent d'introduire le contexte climatique actuel et de dresser un portrait du territoire veveysan. Ces chapitres donnent des informations importantes pour la compréhension des chapitres suivants.

Le Plan climat présenté dans cette communication répond aux souhaits du postulant comme décrit ci-après.

Établir des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂ et d'augmentation de la biodiversité sur le territoire de la commune

Afin de pouvoir définir des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO₂, deux bilans carbone, un pour l'entier du territoire veveysan et l'autre spécifique à l'administration communale, ont été réalisés. Ces bilans carbone ont permis de quantifier les émissions de gaz à effet de serre générées par la Ville dans et hors de son territoire, et de mettre en évidence les secteurs d'activités les plus émetteurs. Les résultats de ces bilans sont présentés dans le chapitre « **Bilans carbone** ».

Le chapitre « **Analyse de la vulnérabilité du territoire** » présente un diagnostic de la vulnérabilité du territoire face aux principaux risques climatiques auxquels il pourrait être confronté de manière de plus en plus fréquente. L'analyse se focalise notamment sur les phénomènes des vagues de chaleur et des fortes précipitations. Des exemples de stratégies pour accroître la capacité à faire face à ces risques sont donnés, incluant celles déjà en place à Vevey.

Sur la base de ces diagnostics quantitatifs et qualitatifs, le chapitre « **Plan d'action** » présente des objectifs globaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre chiffrés et datés pour les deux niveaux traités (territoire et administration).

Définir des moyens pour parvenir à ces objectifs

Afin d'atteindre les objectifs fixés, définis par les bilans carbone et l'analyse de la vulnérabilité du territoire, un catalogue de mesures a été élaboré dans le but d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire. Ce catalogue, présenté dans le chapitre « **Plan d'action** », définit, pour les quatre thématiques du Plan climat, plus de 200 actions concrètes à mettre en œuvre à trois horizons temporels différents (< 2026, < 2030 et > 2030).

Ce catalogue de mesures constitue le cœur du Plan climat veveysan. Il a été élaboré sur la base des chapitres précédents dans le but d'offrir une réponse aux constats et aux enjeux présentés. Grâce à un important travail de la part de l'ensemble des services communaux, le plan d'action a été réalisé en tenant compte de la faisabilité technique et légale des mesures proposées au moment de l'élaboration, mais également l'échéance de réalisation et leur imbrication dans des politiques et stratégies existantes. L'objectif étant d'aboutir à un plan d'action concret, réalisable et bien dimensionné.

Pour établir et sélectionner les mesures prioritaires du Plan climat veveysan, une démarche participative a été entreprise en automne 2021 afin que toute personne intéressée puisse proposer des mesures à entreprendre dans ce cadre. La démarche participative et ses différents volets est résumée dans le chapitre « **Démarche participative** ». Cette démarche permet de s'assurer de l'adhésion de la population, de la société civile et du secteur privé à la stratégie proposée, moyennant des actions de collaboration et de communication constantes.

Concernant le financement des mesures listées dans le plan d'action, celui-ci se fera par les canaux habituels au sein de l'administration. Les mesures impliquant un impact financier faible, par exemple, passeront par le budget courant de l'administration communale. Chaque service aura, ainsi, la responsabilité de planifier les mesures qui le concerne et de les intégrer dans son budget. Pour les mesures nécessitant des montants relevant des compétences du Conseil communal, les dépenses ou investissements feront l'objet de (rapports-)préavis. À noter que les mesures d'importance (p.ex. l'assainissement des bâtiments et des installations techniques, l'étude de nouveaux réseaux thermiques ou la construction d'installations photovoltaïques) sont déjà inscrites ou seront ajoutées dans le plan des investissements.

En déclarant l'urgence climatique en juin 2020, la Municipalité et le Conseil communal se sont engagés à traiter en priorité tous les objets directement en lien avec la réduction des impacts

liés aux changements climatiques et à choisir, en premier lieu, les alternatives préservant le climat pour tout projet, achat ou dépense.

En 2021, est entrée en vigueur l'adaptation du règlement du Conseil communal avec l'article 71 mentionnant les attributions de la nouvelle Commission de l'environnement et de l'énergie : « *La commission de l'environnement et de l'énergie doit être appelée par la Municipalité à donner son avis sur toute proposition municipale ayant un enjeu en matière d'énergie, de développement durable ou d'environnement* ». Par son étude des préavis sous l'angle de l'énergie et de l'environnement, cette commission contribuera grandement au suivi et à l'application des mesures du Plan Climat.

Finalement, il est à noter que le catalogue de mesures à lui seul ne suffira pas pour garantir l'atteinte de ces objectifs. En effet, cela ne sera possible qu'avec l'adhésion et l'action de la population, la société civile et des entreprises, ainsi qu'une évolution favorable du contexte supra-communal. Par ailleurs, ce catalogue de mesures se veut évolutif et non fixe afin de répondre à l'évolution du contexte dans lequel il s'inscrit et pour pouvoir offrir une certaine réactivité. De ce fait, des actions de communication et des appels à projets seront mis en place régulièrement pour assurer la mise en œuvre des mesures. Chaque année, un point de situation sur l'état de mise en œuvre du plan d'action paraîtra au rapport de gestion et une mise à jour est prévue une fois par législature.

Présenter des mesures d'adaptation pour anticiper et gérer les effets du dérèglement climatique

Comme indiqué plus haut, le chapitre « **Analyse de la vulnérabilité du territoire** » documente les impacts des principaux aléas et phénomènes climatiques du territoire veveysan et leur évolution au vu des changements climatiques attendus. Ainsi, le catalogue de mesures du chapitre « **Plan d'action** » contient également des mesures qui touchent au domaine de l'adaptation au dérèglement climatique. Le plan d'action indique ainsi systématiquement si la mesure répond au besoin de réduction des émissions, ou d'adaptation aux effets des changements climatiques.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu aux différents points soulevés par le postulat de M. Wahli.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

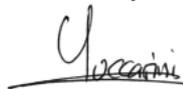
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** la communication n° 18/2022 intitulée « Plan climat veveysan » déposée au Conseil communal à la séance du 6 octobre 2022
- VU** le rapport-préavis n° 26/2022, du Bureau de la durabilité, concernant la réponse au postulat de M. Colin Wahli, intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Colin Wahli, intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? » et de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Municipal·e délégué·e : Mme Gabriela Kämpf
M. Pascal Molliat

Annexe : Postulat de M. Colin Wahli, pour les Vert·e·s de Vevey, intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »



*Postulat présentée le 15 avril 2019
au Conseil communal de Vevey*

« Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »

Monsieur le Président, madame la syndique, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Le réchauffement climatique est désormais une réalité incontestée, qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien. La responsabilité humaine dans ce réchauffement, mise en exergue notamment par les excellents travaux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), n'est plus à prouver et seule une action décidée et concertée à tous les niveaux institutionnels et de la société civile permettra d'éviter le pire.

Les pays industrialisés et consommateurs d'énergie, dont la Suisse fait partie, ont une responsabilité particulière dans ce réchauffement, vu qu'ils émettent des gaz à effet de serre depuis des décennies, et qu'ils ont grandement contribué à l'accroissement de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. C'est donc ici et maintenant qu'il faut agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ! Fort de ces constats, la société civile s'agite, des marches pour le climat et des grèves estudiantines mobilisent des centaines de milliers de personnes dans le monde entier et sont largement soutenues.

La Suisse a souscrit les accords de Paris sur le climat, et s'est engagée à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement fait encourir à notre qualité de vie, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde.

Le canton de Vaud a décidé de faire sa part, en mettant en route l'élaboration d'un plan climat et en déclarant l'urgence climatique. Le canton de Genève en est déjà doté et Bâle aussi a déclaré l'état d'urgence climatique. Les communes ont également leur rôle à jouer dans cette nécessaire transition vers une société « zéro carbone », et la loi vaudoise sur l'énergie, à son article 10 alinéa 2, nous rappelle d'ailleurs que Canton et communes doivent « (...) mett(re) en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO₂ et autres émissions nocives. »

En Suisse, des conséquences du réchauffement climatique sur la santé sont à prévoir. Tant en ce qui concerne le risque face aux canicules que face aux nouveaux vecteurs de maladie, l'information des citoyens est lacunaire. Il y a également une grande lacune concernant les aménagements urbains spécifiques ; en particulier les mesures visant à diminuer le phénomène d'îlot de chaleur dans les villes qui doivent être réalisées dès à présent. Celles-ci concernent en particulier les possibilités de végétalisation et reverdissement urbain, et donc la préservation des espaces verts en ville et du patrimoine arboré, ainsi que les modes et matériaux de construction des infrastructures et des bâtiments. Au sujet du reverdissement urbain, une gestion durable des parcs et jardins est primordiale ainsi que l'anticipation des nouvelles normes climatiques à venir par la plantation d'espèces résistantes à l'augmentation de la chaleur et de la sécheresse (sachant qu'il faut compter 20 ans au minimum pour obtenir une couverture boisée assez haute pour offrir un abri bioclimatique).

L'engagement de Vevey pour l'environnement n'est plus à prouver, cependant les mesures déjà prises ne permettent pas un changement suffisamment rapide en regard des effets du réchauffement climatique déjà effectifs aujourd'hui. Appuyons-nous sur le travail déjà effectué par la commission de l'énergie et la commission Développement Durable, inspirons-nous d'autres plans climats déjà rédigés, imaginons et mettons aujourd'hui en œuvre les mesures qui nous protégeront demain.

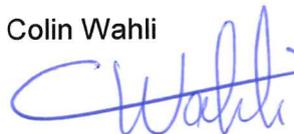
Nous pourrions, par exemple, passer au « tout local » et issus de culture biologique obligatoire en ce qui concerne les repas servis par la ville et institutions liées, encourager la création de réseaux de petits producteurs locaux en agroécologie permettant de préserver les sols et la biodiversité, améliorer l'offre de transports publics en collaboration avec les communes voisines, créer des lieux qui permettent aux citoyens d'apprendre à récupérer, réparer, consommer et créer de manière autonome et écologique ou encore exiger de nos caisses de pensions qu'elles désinvestissent des énergies fossiles, la liste des possibles est longue. Ces mesures en plus de leur effet bénéfiques sur l'environnement influenceront aussi positivement et à court terme plusieurs aspects de la ville au niveau de la santé publique notamment. Le plan climat du canton de Genève cite comme conséquences positives des mesures proposées : « une amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population; une réduction des coûts liés à la santé; une amélioration de la qualité de l'air; une réduction de la dépendance du canton aux énergies fossiles; une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques; une augmentation de la souveraineté alimentaire; une décongestion des voies de circulation; la création d'emplois non délocalisables ». Pourquoi attendre le coup de la panne alors que nous pourrions embrasser notre avenir ?!

Forts de ces constats, nous demandons à la Municipalité par le biais de ce postulat d'étudier la possibilité de :

Mettre en place un « plan climat communal » établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂ et d'augmentation de la biodiversité sur le territoire de la commune, ainsi que les moyens pour y parvenir. Ce plan présenterait également des mesures d'adaptation pour anticiper et gérer les effets du dérèglement climatique. Ceci pouvant s'appuyer sur un travail conjoint du délégué à l'énergie, du délégué à l'agenda 21 et des commissions de l'énergie et du Développement Durable.

Pour les Verts de Vevey :

Colin Wahli



^{Postulat}
Cette motion est soutenue par :

Décroissance Alternative



Vevey Libre



Le Parti Socialiste

